



CHILE LO
HACEMOS
TODOS

PRÉVENEZ, INFORMEZ-VOUS ET PRÉPAREZ-VOUS

Qu'est-ce qu'un tsunami ?

Un tsunami est un phénomène physique provoqué par des séismes ayant lieu sous le fond océanique ou à proximité, des mouvements importants, des glissements sous-marins et des éruptions volcaniques et il se manifeste sur la côte par une grande masse d'eau qui peut inonder et détruire les zones côtières.

Les tsunamis provoqués par des séismes à proximité de la côte peuvent survenir en quelques minutes et leurs effets peuvent se poursuivre pendant plusieurs heures après la survenance du séisme. Les tsunamis peuvent aussi être engendrés dans d'autres lieux de l'Océan Pacifique, généralement situés à plus de 1000 kilomètres et à plus de trois heures de voyage, parvenant à la côte plusieurs heures après la survenance du séisme.

Systeme d'attention citoyenne

Contactez-nous:

Bureau de services aux citoyens 600 586 7700
Centre de documentation 56 222 524 391
www.repositoriodigitalonemi.cl

www.onemi.cl

Avec le soutien du

Canada

PRÉVENEZ

informez-vous et préparez-vous



Tsunami



CHILE LO
HACEMOS
TODOS

QUE FAIRE EN CAS DE TSUNAMI ?



1 Si vous êtes sur la côte, identifiez si vous vous trouvez dans une zone de menace de tsunami, en consultant les cartes de sécurité de l'ONEMI (le bureau national d'urgence du Chili) sur **www.onemi.cl** et les cartes d'inondation du SHOA (le service hydrographique et océanographique de la marine nationale chilienne) qui sont disponibles sur **www.snamchile.cl**



2 Identifiez les voies d'évacuation, zones de sécurité et points de rencontre.



3 Élaborez un plan familial qui établit les points de rencontre en cas de tsunami et les rôles de chaque membre du foyer. Conservez un kit d'urgence et informez-vous sur www.familiapreparada.cl



4 Préparez un plan d'évacuation et un kit d'urgence. Pratiquez votre plan avec votre famille, votre groupe de travail ou d'études ou votre communauté.



5 Si vous percevez un séisme qui vous empêche de vous tenir debout ou d'une durée de l'ordre de 30 secondes ou plus, appliquez votre plan d'évacuation vers une zone de sécurité en cas de tsunami.



6 Si vous écoutez la radio ou êtes informé par un autre moyen d'un possible tsunami dans une zone côtière de l'Océan Pacifique, attendez les informations et indications des autorités et si nécessaire appliquez votre plan d'évacuation.



7 Restez calme. Procédez à l'évacuation à pieds vers une zone de sécurité en cas de tsunami (au-dessus de 30 mètres d'altitude), éloignée de la mer et des cours d'eau. Emportez avec vous votre kit d'urgence et suivez les instructions émises par les autorités.



8 Si vous ne pouvez pas atteindre une zone de sécurité en cas de tsunami en quinze minutes environ, procédez à une évacuation verticale dans les immeubles de huit étages ou plus et montez à l'étage le plus haut possible.



9 Si vous êtes dans une embarcation suivez les instructions des autorités maritimes. Évacuez vers la haute mer (profondeur supérieure à 150 mètres) ou abandonnez l'embarcation et rendez-vous sur un terrain élevé.



10 Si vous conduisez sur des routes urbaines côtières, abandonnez votre véhicule sans obstruer les voies d'évacuation et continuez à pied vers une zone de sécurité. Si vous conduisez sur des voies rurales, réduisez votre vitesse et éloignez-vous de la côte vers un lieu à une altitude supérieure à 30 mètres



11 Privilégiez les messages texte ou les réseaux sociaux pour communiquer avec votre famille ou vos amis.



12 Restez attentif. Retournez chez vous uniquement lorsque les autorités locales informent qu'il est possible de le faire et procédez à une reconnaissance des risques présents.